



## Plan de zonage Règlement graphique

Vue d'ensemble - Echelle : 1/6870

Dossier d'arrêt : le 24 Juin 2025

### PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

#### Ponctuelles

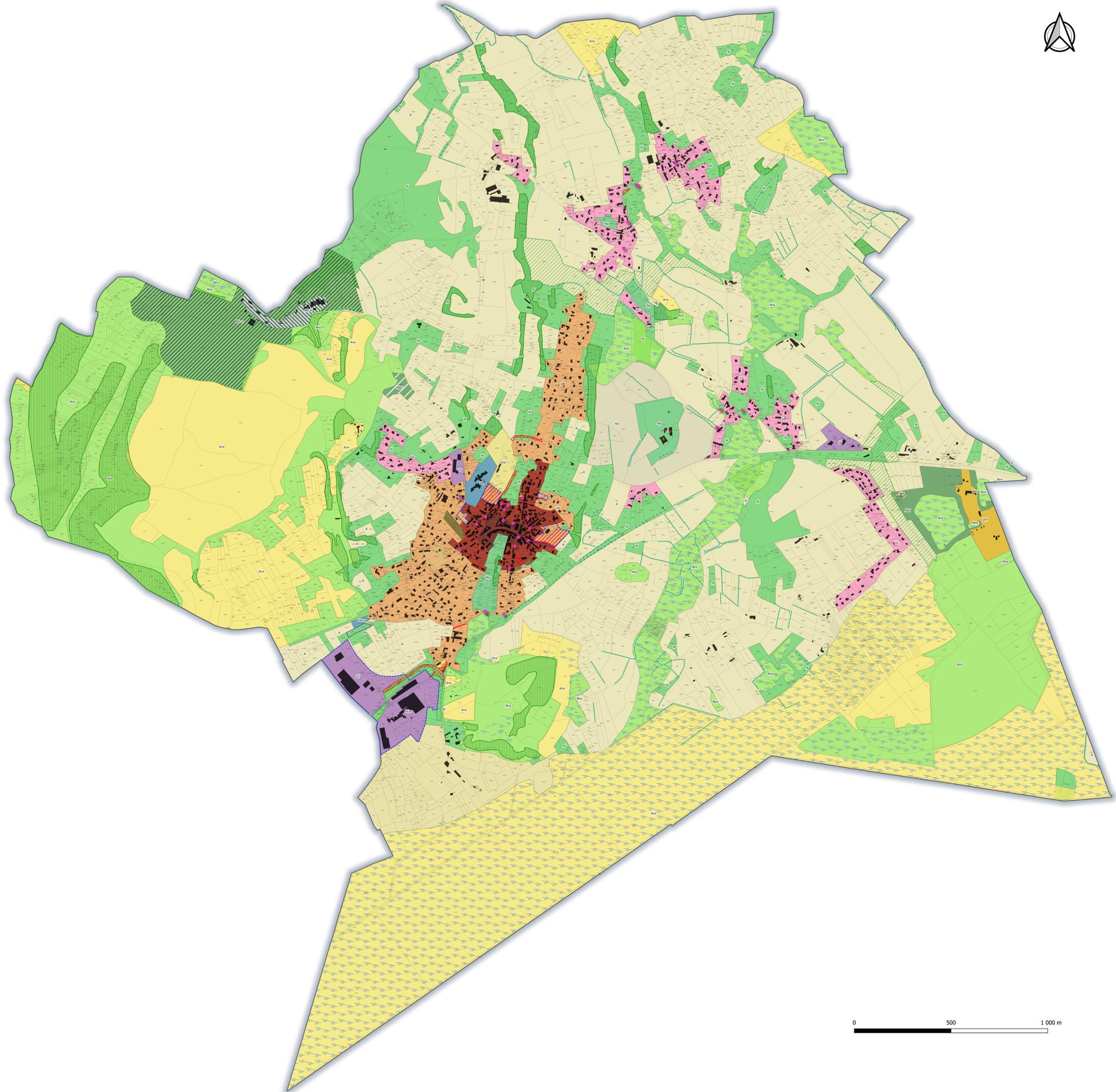
- Bâtiment situé en zone Np pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- ▲ Bâti à préserver
- Patrimoine bâti

#### Linéaire

- Haie à préserver

#### Surfactiques

- ▭ Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ▭ Zone humide
- ▭ Espace boisé classé
- ▭ Emplacement réservé
- ▭ Element paysager
- ▭ Secteur de corridor à préserver
- ▭ Fourrés à préserver
- ▭ Secteur avec disposition de démolition (R151-34)
- ▭ Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous destinations



### ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Ua : Secteurs du centre et des hameaux, anciens, voire patrimoniaux, denses, à vocation d'habitat, d'hébergement hôtelier, de bureau, de commerce dont services marchands à la personne et aux entreprises, d'artisanat et de services publics ou d'intérêt collectif
- Ua-h : Secteur qui dispose de règles spécifiques concernant la hauteur des constructions
- Ua-c : Terrains cultivés de la zone Ua à protéger
- Ub : Zone résidentielle à vocation d'habitat, d'hébergement hôtelier, de bureau et de services, située dans la centralité principale
- Uc : Zone résidentielle à vocation d'habitat, d'hébergement hôtelier, de bureau et de services, située hors centralité
- Ua et Ua-c : Zone dédiée aux services publics ou d'intérêt collectif d'éducation et récréatifs (sports, loisirs et culture)
- Ui et Uia : Zone d'activités artisanales, industrielles, de bureau et d'entrepôt
- U11 : Zone dédiée aux projets touristiques (en lien avec le camping)
- U12 : Zone dédiée aux projets touristiques (en lien avec l'ancienne gare)
- IAU : Secteur d'urbanisation future
- A : Territoires agricoles simples
- Ap : Territoires agricoles constituant les abords du château de Serrières et de la chapelle Saint Didier à préserver
- Are : Territoires agricoles réservoirs de biodiversité
- Ad : Territoires agricoles d'accueil d'équipements de sport et loisirs de plein air
- N : Territoires naturels ou forestiers simples : bois et forêts, ripisylves, zones sèches
- Np : Bâti patrimonial et ses abords à préserver et mettre en valeur : château de Serrières et chapelle Saint Didier
- Nre : Territoires naturels réservoirs de biodiversité
- Nsi : Territoires naturels ou forestiers d'accueil d'équipements de sport et loisirs de plein air
- Nc-a : Territoires d'exploitation de carrière (secteur d'extraction des matériaux où les installations et aménagements nécessaires à celle-ci sont autorisés)
- Nc-b : Territoires d'exploitation de carrière (secteur de traitement des matériaux extraits où les constructions nécessaires à ce traitement sont autorisées)
- Nf : STECAL dédié à l'encadrement des activités de restauration
- Npv : STECAL dédié au photovoltaïque

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Bâtimts
- Parcelles